ALERTE SOCIALE – Redécoupage Circonscriptions / Dialogue Social

DECLARATION COMMUNE DE L'INTERSYNDICALE

A l'issue de l'entretien de négociation préalable

Ce vendredi 28 mars, l'intersyndicale FSU-SNUipp, SE-Unsa, Snudi-FO, CGT-Educ'action était reçue par le DASEN des Bouches-du-Rhône dans de le cadre de l'entretien de négociation préalable de l'alerte sociale déposée en fin de semaine dernière.

L'intersyndicale a remis à cette occasion une lettre ouverte signée par 700 collègues en 6 jours. Elle a continué de porter la nécessité de mesures RH de compensation à la dégradation des conditions de travail et de vie liée au redécoupage des circonscriptions.

Elle a également porté la nécessité de renouer un dialogue social plus abouti dans lequel les revendications des personnels portées par les personnels sont entendues, notamment dans les instances : CSA, F3SCT, CAPD etc…

Cette audience a permis d'obtenir des avancées sur 3 points concernant le mouvement départemental 2025:

- Les maîtres E, Brigades de circonscription et TRS des circonscriptions concernées par le redécoupage, qui n'ont pas subi une mesure de carte scolaire ou un transfert, auront 900 points de bonification sur un poste de même nature sur les circonscriptions limitrophes. Cette bonification s'applique que sur le vœu 1, ou le vœu 2 si réitération du premier vœu.
- Le mouvement avec publication des postes devrait ouvrir mercredi 2 avril à 9h au lieu de 17h. Nous attendons la confirmation.
- Les directrices/directeurs perdant leur poste à l'issue d'une fusion d'écoles auront, en plus des points de repli sur des postes de direction, une bonification de 950 pts dans leur circonscription.

Sur l'ensemble des autres points, les échanges ont eu lieu. Ils n'ont pas permis de lever tous les points de désaccord.

Concernant le redécoupage des circonscriptions, la situation reste insatisfaisante pour beaucoup de personnels, notamment les personnels itinérants pour lesquels les mesures RH adoptées sont insuffisantes ou ne règlent pas les incidences du redécoupage.

A ce titre, l'intersyndicale maintient le dépôt d'un préavis de grève. Elle continuera de s'adresser à l'administration sur toutes les situations qui le nécessitent.